

AVIS DU CSRPN de Bretagne N°2015-31-Réerves naturelles <u>Avis sur le projet d'extension de la réserve naturelle régionale des landes du Cragou et du Vergam.</u>	Examen le 10 septembre 2015	FAVORABLE à l'unanimité
--	--	--------------------------------

Exposé :

Le projet d'extension de la réserve naturelle régionale des landes du Cragou et du Vergam est porté par Bretagne Vivante, association gestionnaire de l'actuelle réserve naturelle régionale. L'extension concerne le site du Cragou, sur une superficie de 124 ha. La principale acquisition porte sur un boisement de 85 ha, constitué d'épicéas de Sitka.

Suite à cette extension, la réserve naturelle régionale s'étendra sur une superficie de 468 ha. Les parcelles concernées par l'extension ont été acquises par le Département du Finistère au titre des espaces naturels sensibles. L'extension n'entraîne pas de modification du plan de gestion de la réserve.

L'objectif est de réhabiliter les boisements en landes ou en boisements diversifiés et de restaurer la continuité écologique entre les entre le site du Cragou et le site du Vergam.

La gestion se fera dans la continuité des actions réalisées :

- Entretien mécanisé pour les parcelles les plus portantes ou sans obstacles ;
- Entretien par pâturage extensif des habitats les plus humides ;
- Poursuite de la restauration et de la réhabilitation des landes enrésinées ;
- Poursuite de la connaissance naturaliste du site.

Rapports :

Ce projet d'extension de la réserve actuelle permettrait de renforcer la fonctionnalité écologique de cette réserve.

Dans le cadre du prochain plan de gestion, il peut être demandé au gestionnaire :

- d'associer et de sensibiliser les riverains à la définition des objectifs, notamment dans le cadre de l'extension de la réserve ;
- de développer la connaissance de la richesse spécifique totale pour chaque groupe taxonomique et la richesse spécifique totale à l'échelle de la réserve.

Les rapporteurs proposent au CSRPN un avis très favorable au projet d'extension.

Débat :

Les principaux points évoqués lors du débat sont les suivants :

- Acquisition des parcelles situées entre le Cragou et le Vergam. Emmanuel Holder ajoute que le site du Mendy, géré par la Fédération Centre Bretagne environnement, est à prendre en compte aussi ;
- Absence de données sur le comportement des espèces de résineux au changement climatique. Ceci est à noter dans le prochain plan ;
- Devenir des andains : Emmanuel Holder précise que les andains restent sur place et se tassent, ce qui permet un gain de biodiversité. A terme, l'objectif est de se débarrasser de ces andains. Le CSRPN pense que ces andains ne sont pas une gêne, car ils maintiennent le caractère podzolique du sol. Il faut cependant couper les souches plus bas.

Avis du CSRPN : favorable à l'unanimité.

Dans le cadre du prochain plan de gestion, il est demandé au gestionnaire :

- **d'associer et de sensibiliser les riverains à la définition des objectifs, notamment dans le cadre de l'extension de la réserve ;**
- **de développer la connaissance de la richesse spécifique totale pour chaque groupe taxonomique et la richesse spécifique totale à l'échelle de la réserve.**

Rennes, le 26 novembre 2015

Le Président du CSRPN,



Patrick Le Mao